

## AVIS PUBLIC

EST DONNÉ CE QUI SUIT PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM ET  
SECRÉTAIRE TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ,

Le Conseil de cette municipalité, à une séance extraordinaire, tenue le 31 mai 2021, a adopté  
les règlements suivants :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 445-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 281-11 AFIN  
D'AJOUTER LA ZONE H-16 AUX ZONES ASSUJETTIES AU RÈGLEMENT**

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, 204 rue  
Principale à Saint-Urbain-Premier, durant les heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 23<sup>ème</sup> jour de juin 2021



Charles Whissell,  
Directeur général par intérim

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Charles Whissell, directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon  
serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 23<sup>ème</sup> jour de juin 2021  
entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23<sup>ème</sup> jour de juin 2021.



Charles Whissell,  
Directeur général par intérim